

# Le Sivom décide d'accroître l'aide aux associations sportives

Les séances du Comité syndical du Sivom de l'Est gessien ne sont pas toujours un long fleuve tranquille. Parfois, on franchit des rapides...

Ce fut le cas mercredi soir lorsque, dans l'ordre du jour de la séance présidée par Maux Gariat, s'est glissée inopinément la question des subventions sportives, soulevée par Charly Martin, membre de la commission des sports. D'entrée, il a déploré qu'elle ne se réunisse pas plus souvent.

En 2013, la subvention était de 100 000 € ; en 2017 elle passait à 127 000 €, puis à 140 000 € actuellement pour 22 000 habitants, mais jugée « trop bas-

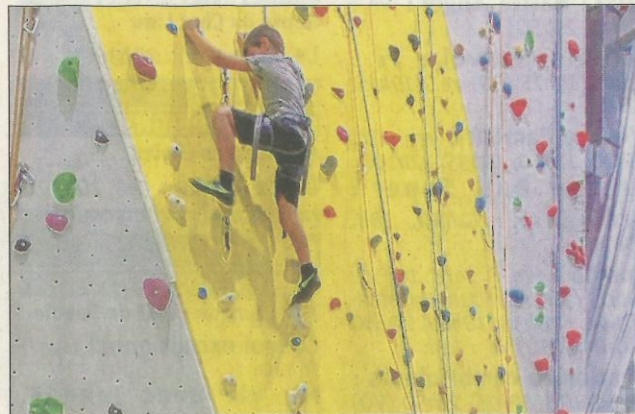
se ». Il a proposé, comparaisons à l'appui (Bellegarde : 11 000 habitants verse 237 000 € aux 25 associations, Rumilly : avec 15 000 habitants et 30 associations y va de 308 000 €), avec d'autres collectivités locales, d'augmenter l'aide aux 25 associations sportives des trois communes, en la portant à 150 000 € et en l'inscrivant séance tenante dans le budget.

Son intervention a trouvé des appuis auprès des élus ferneysiens, notamment d'Étienne t'Kint de Roodenbek ou encore du maire Daniel Raphoz, qui a souligné que, fréquemment, cette aide servait aux frais de dé-

placement des associations, soutenues par des bénévoles, et soutenant la proposition à 150 000 €.

Aurélie Charillon, elle, a plaidé pour que la commission sports puisse revoir les critères d'attribution, Max Gariat faisant remarquer que le Sivom avait investi dans les installations sportives ces dernières années et s'apprêtait à le faire avec la halle sportive de Vésegnin.

« Difficile de modifier un budget déjà ficelé », ont objecté d'autres élus. Finalement tout le monde s'est rallié à une solution : la commission des sports va se réunir le mois prochain pour finaliser la proposition et, ensuite, une décision mo-



**Le Sivom de l'Est gessien a par exemple financé l'installation d'un mur de grimpe pour les associations sportives.**

Photo Le DL/G.D.

dificative du budget inscrira la subvention portée à 150 000 €, d'autant que les frais de chauffage des nou-

veaux locaux ont probablement été surestimés et qu'il y a là une marge financière.

**Gérard DOUS**